

Non classifié

CCNM/GF/COMP/WD(2003)9



Organisation de Coopération et de Développement Economiques
Organisation for Economic Co-operation and Development

14-Jan-2003

Texte français seulement

**CENTRE POUR LA COOPERATION AVEC LES NON-MEMBRES
DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIERES, FISCALES ET DES ENTREPRISES**

**CCNM/GF/COMP/WD(2003)9
Non classifié**

Forum mondial de l'OCDE sur la concurrence

**LA POLITIQUE DE LA CONCURRENCE DANS LES ECONOMIES
DE PETITE TAILLE**

-- CÔTE D'IVOIRE --

Cette note est soumise pour la Côte d'Ivoire sous la Session III du Global Forum Mondial sur la Concurrence qui se tiendra les 10-11 février 2003.

Texte français seulement

JT00137625

Document complet disponible sur OLIS dans son format d'origine
Complete document available on OLIS in its original format

COTE D'IVOIRE

ASPECTS SPÉCIFIQUES DE LA POLITIQUE DE LA CONCURRENCE DANS LES PETITES ÉCONOMIES

Les petites économies se caractérisent par :

- l'inexistence d'un grand nombre d'unités de production ;
- l'étroitesse du marché ;
- la mainmise de l'Etat sur l'économie ;
- des structures de communication inexistantes ou inadaptées.

La politique de la concurrence devra tenir compte des spécificités évoquées ci-dessus. C'est pourquoi, une bonne politique de la concurrence dans les petites économies devra :

- favoriser l'implantation et la multiplication des unités de production ;
- inciter l'Etat à se désengager des activités économiques pour se consacrer à la création d'un environnement propice à l'émergence d'une économie dynamique.

1. L'implantation des unités de production

La notion de la concurrence suppose qu'il y ait sur un marché donné autant de biens et de services substituables.

Le consommateur portera ainsi son choix sur le bien qui correspondra à la fois à son goût et à sa capacité d'achat.

La situation décrite ci-dessus ne peut se réaliser que si le pays dispose d'unités de production susceptibles de satisfaire la demande.

Deux alternatives se présentent : inciter l'implantation des unités de production ou encourager l'importation des biens.

Dans le cas des petites économies, l'incitation à la création des unités de production semble la voie la mieux indiquée car contribuant à la longue au développement d'un tissu industriel indispensable à l'émergence d'une économie moderne.

2 Désengagement de l'Etat

La politique de la concurrence dans les petites économies devra inciter l'Etat à se désengager de l'économie pour se consacrer à son rôle classique d'arbitre, de régulateur.

Dans cette situation, l'Etat devra prendre les dispositions idoines afin de favoriser effectivement l'émergence d'une économie moderne.

Ces dispositions pouvant se traduire par la privatisation des sociétés publiques, la recherche de débouchés (signature d'accords et/ou conventions de coopérations) ; la mise sur pied d'un organisme indépendant pour rechercher et réprimer les pratiques anticoncurrentielles susceptibles d'entraver le bon fonctionnement du marché sur la base d'un cadre juridique savamment élaboré qui tienne compte à la fois de l'environnement régional et des spécificités nationales.